COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2025

<u>DÉLIBÉRATION</u> DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS EN DATE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 MARS à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite des convocations en date des 18 et 25 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS: M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION:

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

- M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
- M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 21H20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

<u>OBJET</u>: AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS 2025 : AJUSTEMENT « RENATURATION URBAINE D'UN CŒUR D'ILOT EN LIEN AVEC LE PÔLE SOCIAL ET CULTUREL CANTONAL SAINT JEAN-BAPTISTE.

2025-03-N°8h

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997, modifiant le Code des Communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

CONSIDERANT que le vote en autorisations de programme/crédits de paiement est nécessaire à la bonne gestion des projets de la Ville ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 12 mars 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - D'AJUSTER l'autorisation de programme pour l'opération « Renaturation urbaine d'un cœur d'ilot en lien avec le pôle social et culturel cantonal Saint Jean-Baptiste » et les répartitions de crédits de paiements suivants :

Votée sur la période 2024-2025

- Le montant global de l'AP : 3 084 173,10 € TTC ;
- La répartition des CP comme suit :

Année	Montant des CP (TTC en €)
2023 (Opération hors APCP)	21 144,00 €
CP 2024	715 980,98 €
CP 2025	2 347 048,12 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressources	Montant
Département du Pas-de-Calais	460 836,00 €
Fonds Vert	231 225,75 €
FEDER	508 562,68 €
Agence de l'eau	33 285,00 €
FCTVA	476 400,56 €
Autofinancement	1 373 863,11 €

Pour extrait conforme,

Jean-Claude DISSAU)

Délibération 2025 03-8h